

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS348/5

8 août 2006

(06-3809)

Original: anglais

COLOMBIE – MESURES DOUANIÈRES APPLIQUÉES À L'IMPORTATION DE CERTAINES MARCHANDISES EN PROVENANCE DU PANAMA

Demande de participation aux consultations

Communication de Hong Kong, Chine

La communication ci-après, datée du 4 août 2006 et adressée par la délégation de Hong Kong, Chine à la délégation de la Colombie, à la délégation du Panama et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément aux procédures énoncées à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, Hong Kong, Chine désire participer aux consultations demandées par le Panama au titre de l'article XXII:1 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 ("GATT de 1994") et à l'article 19:1 et 19:2 de l'Accord sur la mise en œuvre de l'article VII du GATT de 1994 dans le document distribué sous la cote WT/DS348/1, daté du 25 juillet 2006, concernant "*Colombie – Mesures douanières appliquées à l'importation de certaines marchandises en provenance du Panama*".

Hong Kong, Chine a un intérêt commercial substantiel dans les consultations demandées par le Panama. Nous vous saurions gré de bien vouloir nous informer de la date et du lieu des consultations.
